COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)

APPEL D'OFFRES OUVERT (A.O.O.)

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 Ter rue docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.12- Email : dcp@brignoles.fr
Objet du marché : FOURNITURE D'ENROBES, D'EMULSION ET DE GRAVE CIMENT EN 4 LOTS SUR 4 ANS.
Mode de passation : Appel d'offres ouvert - Marché conclu suivant les articles R 2124-1 et R 2124-2 du code de la commande publique.
Caractéristiques du marché :
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande par lot, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-7 à R 2162-10 du Code de la Commande Publique.
Il s'agit de la relance d'un marché déclaré sans suite.
Le marché commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu.
Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.
Les fournitures sont divisées en 4 lots, attribués par marchés séparés, selon la répartition figurant dans le cahier des clauses particulières (C.C.T.P.) et rappelés ci-dessous :
- Lot n° 1 : enrobés à froid 4/6. CPV n°44113320-4 (Enrobés routiers)
Montant maximum annuel : 30 000 € HT. Montant maximum pour 4 ans : 120 000 € HT.
- Lot n° 2 : émulsion 65 %. CPV n°44113320-4 (Enrobés routiers)
Montant maximum annuel : 21 000 € HT. Montant maximum pour 4 ans : 84 000 € HT.
- Lot n° 3 : grave ciment (4 à 5 %). CPV n°44113320-4 (Enrobés routiers)
Montant maximum annuel : 7 000 € HT. Montant maximum pour 4 ans : 28 000 € HT.
- Lot n° 4 : enrobés à chaud 4/6. CPV n°44113320-4 (Enrobés routiers)
Montant maximum annuel : 10 000 € HT. Montant maximum pour 4 ans : 40 000 € HT.
Le montant total maximum annuel, tous lots confondus, s'élève à 68 000 € H.T.
Le montant total maximum sur 4 ans, tous lots confondus, s'élève à 272 000 € H.T.**Classification C.P.V:** 09000000-3 (Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie).
Lot n° 1 : 30163100-0 (Cartes pour l'achat de carburant).
Code NUTS : FRL05
Variantes : non autorisées.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
Lot n° 1 : - Qualité : 60 % - Prix : 30% - Délai de livraison : 5% - Délai de livraison en cas d'urgence : 5%
Lot n° 2 : - Prix : 60 % - Qualité : 30 % - Délai de livraison : 5% - Délai de livraison en cas d'urgence : 5%
Lot n° 3 : - Prix : 60 % - Qualité : 30 % - Délai de livraison : 5% - Délai de livraison en cas d'urgence : 5%
Lot n° 4 : - Prix : 60 % - Qualité : 30 % - Délai de livraison : 5% - Délai de livraison en cas d'urgence : 5%
Titulaires :
- Le marché relatif au lot n° 1 a été attribué à la société STRAMBIO sise Z.I. Saint Hermentaire – 1175 boulevard st Exupéry à 83303 DRAGUIGNAN
- Les marchés relatifs aux lots n° 2 – 3 - 4 ont été attribués à la société EIFFAGE sise ZI des Consacs – 138 rue saint Jean – 83170 BRIGNOLES
Date d'attribution : le 07/12/2021 (pour les 4 lots).
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89.
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : Le 03 mars 2021